

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 14 décembre 2015 à 19h00
Présidence : M. Thierry Cretegny
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire Mme S. Ruchet, à la boursière Mme I. Ciampi ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour faisant partie de la convocation est accepté à l'unanimité après un rajout : point 9 « Election d'un membre la commission de gestion ».

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 09 novembre 2015
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal N° 05/2015 relatif au budget 2016**
6. **Préavis N° 06/2015 relatif à la demande de crédit de CHF 168'000.00 pour le remplacement du véhicule multifonctions du service de la voirie communale (Reform)**
7. **Préavis N° 07/2015 relatif à la modification des statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale, Morges Aubonne Cossonay (ARASMAC)**
8. Présentation du préavis N° 01/2016 relatif à la création d'un trottoir mixte – route de la Gare et route de Bellefontaine
9. Election d'un membre de la commission de gestion
10. Propositions individuelles

1. Appel

42 Conseillers participent à la séance, 5 excusés, 1 absent.
(sur 48 conseillers)

2. Procès-verbal de la séance du 09 novembre 2015

- M. L.-D. Martin : page 22 pt 2263 modifier : des conventions sont à signer par « **une convention est à signer** avec l'Espérance » et dans la phrase : ce n'est pas un cadeau c'est un échange de bon procédé le montant des taxes lié aux travaux de rénovation estimé à environ CHF 10'000.- pour ces bâtiment (.) le reste de la phrase est à supprimer.
- M. F. Magnollay : p. 2265 bas de la page : ... ne sait pas **s'il appartient** au Conseil d'élire et non pas s'il est nécessaire.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

3. Communications du Bureau du conseil

Communication du Président :

- Lecture est faite de la lettre de démission de Mme Y. Amstutz.
- Dates des prochaines séances du Conseil :

29 février 2016	à 20h00
25 avril 2016	à 20h00 (éventuel)
20 juin 2016	à 20h00
12 septembre 2016	à 20h00
31 octobre 2016	à 20h00
12 décembre 2016	à 19h00
- 1^{er} juin 2016 à 17h00 assermentation du nouveau Conseil et de la Municipalité.
- Après plusieurs discussions avec d'autres Conseils du district, l'envoi par voie électronique est loin d'être une exception, même plutôt la règle. On pourrait également faire avancer le concept. Il reste encore 2 voire 3 séances avec cette législature, alors proposition est faite de mettre en place une phase de test en vue de la nouvelle législature. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire pour l'envoi électronique uniquement. On maintiendra l'envoi sous format « papier » de la convocation, des comptes et du budget.

4. Communications de la Municipalité

a) M. Michel Roulet, Syndic

--

b) M. L.-D. Martin

--

c) M. R. Corthay

--

d) M. P. de Mestral

Il revient sur la question de Mme T. Séverin concernant le traitement des déchets plastiques. Après quelques recherches sur des sites relatifs à la protection de l'environnement dont notamment celui de l'Office fédéral de l'environnement et pour un bref résumé, c'est un problème qui est à envisager surtout au niveau cantonal. Texte repris du site : « *La Suisse compte des essais régionaux de collectes mélangées de matières plastiques issues des ménages. Les coûts de collecte, de transport et de tri sont toutefois très élevés, de plus, ce type de déchets plastiques ne trouve pas beaucoup de repreneurs actuellement. Autant de raisons pour que l'EFEV recommande aux communes d'attendre encore pour collecter les déchets plastiques mélangés* ».

Lien :

<http://www.bafu.admin.ch/abfall/01472/01483/index.html?langfr>

e) M. J. M. Fernandez

--

5. Préavis municipal N° 05/2015 relatif au budget 2016

La parole est donnée à M. F. Magnollay (président en l'absence du rapporteur) pour la Commission des finances qui lit les conclusions.

La Commission des finances composée de M. F. Magnollay (Président), de Mme T. Séverin, MM J. Buclin (rapporteur), C.

Delétra, J.-L. Rochat, M. Thomson et R. Demont, à l'unanimité propose au Conseil :

1. D'adopter le projet de budget 2016 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 47'058.00.

Discussions :

- M. J.M. Fernandez : dernière page du rapport de la commission des finances, 733651.2, l'intitulé « Entrée de Secours » n'est pas juste, il s'agit de l'AVASSAD.
- M. P. de Mestral : p. 16 du préavis (commentaires), concerne la protection civile, la contribution par habitant a été budgétisée à CHF 20.70 par habitant ... 2018, rectifier la date et lire 2015 au lieu de 2018.
- M. C. Furrer : concernant le rapport pour l'entretien de la place de sport de la salle polyvalente, a-t-on déjà reçu des offres ou est-ce des chiffres au hasard ?
- M. R. Corthay : oui nous avons reçu des offres estimatives.
- M. P. de Mestral : nous avons été approchés par une équipe de jeunes adultes qui voulaient qu'on aménage une place de « work-out », bonne synergie avec les ados du centre des jeunes.
- M. C. Furrer : p. 13 « ciblerie », entretien, est-ce nouveau, il n'y avait pas de dépenses les autres années ?
- M. M. Roulet : En effet ce compte ne figure pas chaque année. C'est une dépense qui vient à échéance régulièrement, la 3^{ème} fois en 30 ans et qui correspond à l'entretien du matériel.
- M. M.-O. Christinat : compte 154392 « cotisations des abonnés », à quel service cela correspond-il ?
- M. J.M. Fernandez : ce compte concerne les abonnés à la médiathèque.
- M. T. Cretegy : « dividendes versés à la Commune », quelles sont les sociétés concernées ?
- M. M. Roulet : la SEFA pour le 99 %.

Décisions :

1. D'adopter le projet de budget 2016 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 47'058.00.

Accepté à l'unanimité

6. Préavis municipal N° 06/2015 relatif à la demande de crédit de CHF 168'000.00 pour le remplacement du véhicule multifonctions du service de la voirie communale (Reform)

La parole est donnée à M. S. Pahud (rapporteur) pour la Commission ad hoc qui lit les conclusions.

La Commission ad hoc composée de M. P. Olivet (président), M. S. Pahud (rapporteur), Mme V. Elamly, MM C. Moreira Da Silva, J.-M. Schlaeppli, à l'unanimité propose au Conseil :

1. D'accorder le crédit de CHF 168'000.00 pour le remplacement du véhicule multifonctions du service de la voirie communale
2. D'autoriser le financement de tout ou partie de l'achat par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, cas échéant, le solde de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment
3. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement sur 10 ans au maximum

La parole est donnée à Mme Tania Séverin (rapporteur) pour la Commission des finances qui lit les conclusions.

La Commission des finances composée de M. F. Magnollay (Président), de Mme T. Séverin (rapporteur), MM J. Buclin, C. Delétra, J.-L. Rochat, M. Thomson et R. Demont, à l'unanimité propose au Conseil :

1. D'accorder le crédit de CHF 168'000.00 pour le remplacement du véhicule multifonctions du service de la voirie communale
2. D'autoriser le financement de tout ou partie de l'achat par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, cas échéant, le solde de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment
3. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement sur 8 ans

La conclusion étant différente du préavis : « amortissement sur 8 ans » au lieu de « amortissement sur 10 ans au maximum », **la Municipalité et la commission ad-hoc se rallient aux conclusions de la commission des finances.**

Discussions :

- M. L. Magnollay n'est pas « fan » du système hydrostatique, qui ne semble pas absolument indispensable pour l'utilité faite par la commune. La voirie devrait y réfléchir. Est-ce que le prix de CHF 17'000.- ne serait pas mieux utilisé en achetant une broyeuse, ou un autre équipement ?
- M. P. de Mestral, remercie M. L. Magnollay pour ces précisions. Ce qui a surtout retenu notre attention : argument au niveau de la « reprise de l'ancien véhicule », un bon rapport « qualité / prix » et un partenaire sûr.
- M. J.-M. Schlaeppli, relève l'utilité d'un tel système, rien que pour déblayer la neige.
- M. M. Roulet : il s'agit d'un véhicule avec 2 boîtes. C'est une option récente, mais les arguments sont convaincants. Dans 10 / 12 ans, lorsqu'il faudra revendre ce véhicule, le fait de ne pas avoir deux boîtes, risque d'être moins intéressant.
- M. P. de Mestral : L'hiver passé, avec les congères, le véhicule a dû être dépanné et nous avons dû faire appel à une autre commune. Cela n'arrivera pas avec un système hydrostatique.
- M. L.-D. Martin, est d'accord avec l'argument de M. J.-M. Schlaeppli : c'est un grand avantage surtout pour le déneigement.

Décisions :

1. D'accorder le crédit de CHF 168'000.00 pour le remplacement du véhicule multifonctions du service de la voirie communale

Accepté à l'unanimité

2. D'autoriser le financement de tout ou partie de l'achat par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, cas échéant, le solde de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment

Accepté à l'unanimité

3. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement sur 8 ans

Accepté à l'unanimité

7. Préavis municipal N° 07/2015 relatif à la modification des statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale, Morges Aubonne Cossonay (ARASMAC)

La parole est donnée à Mme S. Buchet (présidente, en l'absence du rapporteur) pour la Commission ad hoc qui lit les conclusions.

La Commission ad hoc composée de Mme S. Buchet (Présidente), de M. L. Capt (rapporteur), Mme P. Hitz Lepori, MM F. Chappuis, T. Jakob, à l'unanimité propose au Conseil :

1. D'accepter la modification de l'article 10 tel que figurant dans les annexes
2. D'accepter la modification de l'article 12 tel que figurant dans les annexes
3. D'accepter la modification de l'article 16 tel que figurant dans les annexes
4. D'accepter la modification de l'article 37 tel que figurant dans les annexes
5. De charger la Municipalité d'informer le CODIR de l'ARASMAC des décisions prises par le conseil communal.

Discussions :

La parole n'étant pas demandée, nous passons directement au vote

Décisions :

1. D'accepter la modification de l'article 10 tel que figurant dans les annexes

Accepté à l'unanimité

2. D'accepter la modification de l'article 12 tel que figurant dans les annexes

Accepté à l'unanimité

3. D'accepter la modification de l'article 16 tel que figurant dans les annexes

Accepté à l'unanimité

4. D'accepter la modification de l'article 37 tel que figurant dans les annexes

Accepté à l'unanimité

5. De charger la Municipalité d'informer le CODIR de l'ARASMAC des décisions prises par le conseil communal.

Accepté à l'unanimité

8. Présentation du préavis N° 01/2016 relatif à la création d'un trottoir mixte – route de la Gare et route de Bellefontaine

M. P. de Mestral présente le projet et les plans à l'aide du beamer et donne quelques explications concernant la création du trottoir mixte.

L'idée est d'assurer à nos jeunes l'accès à l'école en toute sécurité. Le projet présenté par le bureau Mosini & Caviezel est passé dans les différents services de l'état (mobilité), il est actuellement abouti. Le municipal passe en revue les montants des divers corps de métier pour les travaux.

Plan d'investissement : CHF 800'000.- .

Un financement de CHF 100'000.- de Littoral Parc.

L'Etat de Vaud participe à hauteur de 50% pour la partie dédiée aux vélos. Il existe une marge de négociation avec le Canton et des discussions sont en cours.

Discussions :

- Mme S. Buchet : est-ce que ce sera encore un trottoir ou une bande cyclable ? Cela sera-t-il surélevé ?
- M. P. de Mestral : ce sera une bande où les cyclistes et les piétons cohabitent et qui sera surélevée.
- M. V. Payot : cela sera-t-il à double sens ?
- M. de Mestral : oui c'est dans les deux sens. Cela ne concerne pas un trafic très important.
- M. C. Fürter : par rapport au plan, pourquoi depuis la Plantay la piste est-elle du côté de Genève et pas du côté Lausanne ?

- M. P. de Mestral : car sous le pont CFF un trottoir existe déjà.
- Mme C. Bärtschi : il faudrait réfléchir au type d'éclairage (LED). Pollution lumineuse. A étudier !
- M. P. de Mestral : l'éclairage n'a pas encore été défini.
- M. N. Plumey, fait une réflexion à propos de l'intervention de Mme C. Bärtschi : pourquoi ne pas mettre des luminaires intelligents avec baisse d'intensité lorsqu'il n'y a pas d'utilisation de ces voies ?
- M. T. Jakob, a vu que sous le pont de l'autoroute il fallait rabaïsser le niveau. Est-ce que le Canton est mis à contribution ?
- M. M. Roulet : la hauteur sous ce pont est de 4,20 m, il devrait être signalé car la hauteur n'est pas standard. Il y a eu des accidents. Le pont CFF est également concerné. Le coût de ces travaux est effectivement à charge du Canton. Il ne figure d'ailleurs pas dans le budget. Le Canton va profiter de ces travaux pour raboter la route sous les deux ponts.

Nomination de la commission ad-hoc

Pour l'étude de ce préavis la commission ad-hoc sera composée de 6 candidats :

Mme C. Bärtschi
M. B. Gianola
M. V. Payot
M. C. Furrer
M. M.-O. Christinat
Mme R. Buchet

Il est demandé à cette commission d'établir un calendrier des rencontres afin de transmettre le rapport d'ici le 15 février 2016. A coordonner avec M. P. de Mestral (15 janvier pour présentation du préavis)

9. Election d'un membre de la commission de gestion

Suite à la démission de Mme Y. Amstutz il y a un poste vacant à la commission de gestion.

M. C. Viquerat se porte volontaire, il est élu par applaudissement.

10. Propositions individuelles

- M. V. Payot : nous fait un rapide rapport concernant le Téléthon qui s'est déroulé sur les communes d'Etoy – St-Prex – Buchillon.

Cet événement a rapporté CHF 16'000.- (année record) + les dons d'Étoy et de St-Prex.

- M. C. Déletra, tient à présenter ses excuses pour son absence lors de la dernière séance.

- Mme I. Golay : concernant la route qui se trouve à l'arrière du bâtiment communal, les gens y roulent dans tous les sens et trop vite alors qu'il y a un panneau « interdiction de passer », mais qui est à hauteur de camion. Peut-on en mettre un plus bas, à hauteur des voitures, pour les conducteurs mal voyants ? Cette petite route est « bordiers autorisés », mais il y a de l'abus. Il y a beaucoup d'enfants qui transitent par ce chemin pour aller à l'école. Pourrait-on par exemple installer une borne ? Des discussions ont déjà eu lieu avec les différents commerçants, mais cela n'a pas porté ses fruits. La Municipalité pourrait-elle écrire une lettre ?

- M. M. Roulet : répond que c'est le problème de 2 propriétaires privés. Certes la commune est propriétaire d'un côté. Mais mettre une borne, est délicat car il y a des livraisons.

- Mme I. Golay : n'est-il pas possible de sensibiliser les utilisateurs ?

- M. M.-O. Christinat : propose de mettre des ralentisseurs légers, visuels ce qui permet quand même le passage des camions mais qui empêche d'aller vite, comme au Chemin de la Vaux.

- M. F. Magnollay : afin de faire taire les rumeurs qui courent le concernant, annonce qu'il n'est pas candidat à la Municipalité.

- M. Grand : intervient concernant la mendicité devant les commerces. Ne peut-on rien faire ?

- M. M. Roulet : nous informe qu'une association des entreprises du Littoral Parc existe, « elle vivote ». Lors de la dernière séance de Littoral Parc, le gérant de la Migros a fait part de ce problème. La gendarmerie intervient régulièrement sur dénonciation des commerces. Notre règlement de police ne prévoit actuellement rien concernant la mendicité. La Gendarmerie d'Aubonne a eu une réunion avec le poste de Bursins et va s'approcher de notre commune, afin qu'elle puisse intervenir il faut réellement introduire une notion d'interdiction de la mendicité dans notre règlement communal de police.

- M. C. Déletra : fait 3 remarques

- Mendicité : si on interdit, ils iront ailleurs, c'est un problème beaucoup plus important, c'est le Canton qui doit réagir, voir la Confédération.

- Piste finlandaise (chemin stand tir – sous autoroute) en mauvais état, est-il possible de faire quelque chose ?

- Fenêtre de l'Avent du Conseil, 23 décembre, inscriptions pour donner un coup de main.

- M. T. Cretegnny : invite les conseillers à venir après la séance pour compléter différents formulaires (Inscriptions : pour les fenêtres de l'Avent, pour l'envoi des documents par voie électronique, pour la candidature au Conseil et/ou à la Municipalité).

- M. E. Hoyois : un peu de pub pour l'Espérance qui récolte les déchets « porte à porte » pour les personnes à faible mobilité.
- Mme S. Thury : annonce l'organisation du réveillon de nouvel an, le 31 décembre 2015 à la salle polyvalente.
- M. Grand, nous gratifie d'un texte de son excellent cru.
- M. M.-O. Christinat, apprécie les textes des panneaux d'affichage.
- M. J.-M. Schlaeppli : concernant le panneau publicitaire d'Outlet, les reflets sont excessifs, on voit les lueurs loin à la ronde. La commune d'Etoy peut-elle faire quelque chose dans le cadre de Littoral Parc. Et si une enseigne de cette ampleur venait à s'installer à Etoy, pourrions-nous faire quelque chose ? Pourrions-nous refuser ?
- M. L.-D. Martin : il faut s'adresser à l'OFROU ou le signaler au centre de Bursins. Tant que ces enseignes respectent les dimensions des procédés de réclame du canton, il n'y a rien à faire. Notre commune n'a pas de règlement dans ce sens. Nous appliquons le règlement cantonal.
- Mme T. Séverin : l'année dernière, une idée de parcours santé avait été lancée. A-t-on réfléchi plus loin ?
- M. T. Creteigny : une réponse avait été donnée, elle doit figurer dans un PV.
- M. M. Roulet : confirme à l'assemblée qu'une réponse avait été donnée, car après avoir pris des informations auprès de l'assurance qui sponsorise ces parcours (Zürich Assurance), la région est déjà bien équipée (Aubonne – Morges).
- M. T. Creteigny : Gland a fléché un parcours au départ du centre sportif.

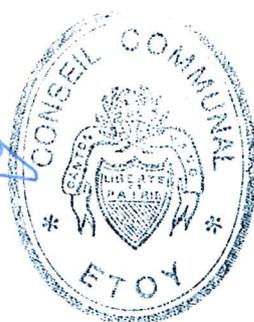
Séance levée à 20h20

Prochaine séance : lundi 29 février 2016 à 20h00

Le Président

La Secrétaire


Thierry Creteigny




Isabelle Vouillamoz